

## Fiche cursus

Département : Pratiques Collectives

Discipline : musique de chambre

Cette fiche cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de la musique de chambre au Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

### Professeurs

Thierry Brodard, Pierre Moragues, Josquin Otal, Francis Simon

### Présentation

La musique de chambre implique un petit groupe d'instrumentistes. La qualification de l'ensemble va donc du duo (2 instrumentistes) au dixtuor (10 instrumentistes) en passant par le trio, le quatuor, le quintette, le sextuor, le septette, l'octuor et le nonette. C'est un jeu collectif non dirigé. Ce cours vise à renforcer les capacités de jeu tant individuelles que collectives, par l'étude d'une grande variété de répertoires. À cette dimension artistique s'ajoute un apprentissage de techniques de répétition et de travail spécifiques au travail de et en groupe.

- Deuxième cycle

Conditions d'accès : tous les élèves instrumentistes suivant des cours au conservatoire dans une discipline instrumentale en 2<sup>ème</sup> cycle (dans la limite des places disponibles).

Durée : 1 an renouvelable

Durée hebdomadaire des cours : 40 minutes pour chaque ensemble

Objectifs : initiation à la musique de chambre sur un répertoire varié pour travailler l'écoute, le son, la mise en place et de la responsabilité musicale individuelle au profit d'un ensemble

Evaluation : sous forme d'auditions dans le courant de l'année

- Troisième cycle court et troisième cycle spécialisé

Conditions d'accès : tous les élèves instrumentistes suivant des cours au conservatoire dans une discipline instrumentale en 3<sup>ème</sup> cycle court ou 3<sup>ème</sup> cycle spécialisé. Cette discipline est obligatoire pour obtenir un des UV pour le DEM instrumental.

Durée : 1 an renouvelable

Durée hebdomadaire des cours : 1h pour chaque ensemble

Objectifs : travail approfondi sur un répertoire varié et dans différentes formations dans le contexte de la partition générale et non la partie séparée et la construction collective de l'interprétation. Approfondissement des acquis, travail sur le geste musical, la respiration, les dynamiques de jeu, découverte appliquée des styles en fonction de l'époque et du caractère de l'œuvre. Par ailleurs, le CRR attend de la part de chacun(e) responsabilisation, engagement, assiduité et ponctualité au sein du groupe.

Evaluation : examen de fin d'année avec un programme de 20 minutes avec différentes formations ou avec une unique formation. A l'issue de cet examen une mention Très bien, Bien ou Assez bien est décernée. Les mentions Très bien et Bien permettent d'obtenir une des UV complémentaires nécessaires pour l'obtention du DEM instrumental.

- CPES (classe préparatoire à l'enseignement supérieur)

Conditions d'accès : tous les élèves instrumentistes suivant des cours au conservatoire dans une discipline instrumentale en CPES

Durée : 1 an renouvelable

Durée hebdomadaire des cours : 1h pour chaque ensemble

Objectifs : poursuivre le travail et les objectifs de 3<sup>ème</sup> cycle spécialisé en approfondissant le travail de l'écoute, le geste musical, les propositions artistiques en lien avec une programmation municipale dans les différents lieux culturels de la ville.

Evaluation : programme de 20 minutes dans différentes formations ou avec une unique formation joué lors de concerts ou auditions publics dans différents lieux de la ville (auditorium du conservatoire, médiathèque, théâtre, cinéma, etc ...).